



N°DEL2025-50

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 26 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :**Titulaires :**

Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Jean-Louis GOURDON, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (23)

Absent(s) ayant donné procuration à :

Mme Anne BROCVIELLE donne procuration à Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Guillaïn DE FRANCE donne procuration à M. Franck SUPERBI, M. Christian DEBLOIS donne procuration à M. Renaud BOURGEOIS, M. Sylvain GOUPIL donne procuration à M. Yves DELCELIER, M. Jean-Jacques LECAT donne procuration à M. Jean-Claude CORMONT, M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON, Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY donne procuration à M. Yves LOUBES, Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (9)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

M. Laurent BARGADA, M. Stéphane DECULTOT, M. Stéphane DUTILLOY, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC, M. Michaël LEMMENS (6)

DEL2025-50 Tarifs portage de repas au 01 septembre 2025 et actualisation du tarif du pain**Rapporteur : Madame Anne-Marie DEFRANCE**

Le marché de portage de repas à domicile a débuté au 1^{er} janvier 2022.

Madame La Vice-Présidente précise que les tarifs toutes prestations confondues n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2022, alors même que les coûts (plateau repas, potage, frais de déplacement comprenant le carburant et l'entretien du véhicule, ainsi que les charges de personnel et le logiciel dédié à la gestion du service) ont augmenté au point de présenter un déséquilibre financier.

S'agissant du tarif du pain, il avait été proposé aux membres du Conseil Communautaire par délibération 2021-187 en date du 02 décembre 2021, de procéder à l'actualisation du prix de la demi-baguette au tarif de 0.48 € TTC. Cette dernière prévoyait également d'approuver une clause de révision automatique du prix de la demi-baguette de pain en fonction des augmentations constatées.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire une révision tarifaire permettant d'améliorer l'équilibre financier à moyen terme.

Madame La Vice-Présidente propose donc aux membres de l'Assemblée Délibérante d'actualiser le prix de la prestation comme suit :

Prix du repas non livré (agents, divers) <i>Révision automatique du prix en fonction des augmentations constatées par le prestataire</i>	5.55 € TTC	<i>Tarif actuel : 5,41 €</i>
Prix du repas livré	7.00 € TTC	<i>Tarif actuel : 6,80 €</i>
Prix du repas livré avec potage	7.00 € + 0.43 € soit 7.43 € TTC	<i>Tarif actuel : 7,23 €</i>

Demi-baguette (depuis octobre 2023) <i>Révision automatique du prix en fonction des augmentations constatées</i>	0.53 € TTC
---	-------------------

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2021-186 du Conseil Communautaire du 02 décembre 2021 fixant les principes et les montants de la participation des bénéficiaires aux repas à domicile,

Vu la délibération 2021-187 du Conseil Communautaire du 02 décembre 2021 fixant l'actualisation du prix du pain,

Considérant que les tarifs des repas toutes prestations confondues n'ont pas été révisés depuis le 1^{er}

janvier 2022, alors que le coût de l’activité «portage de repas» a sensiblement augmenté, au point de présenter un déséquilibre financier,

Considérant qu’une révision tarifaire est ainsi nécessaire,

Considérant que la fixation de ces tarifs entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025,

Considérant l’avis favorable de la Commission Services à la population en date du 25 février 2025,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l’unanimité :

- **Approuvé** les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025,

Prix du repas non livré (agents, divers) <i>Révision automatique du prix en fonction des augmentations constatées par le prestataire</i>	5.55 € TTC
Prix du repas livré	7.00 € TTC
Prix du repas livré avec potage	7.00 € + 0.43 € soit 7.43 € TTC

- **Approuvé** le tarif du pain à 0.53 € TTC la demi-baguette,

Demi-baguette (depuis octobre 2023) <i>Révision automatique du prix en fonction des augmentations constatées</i>	0.53 € TTC
---	-------------------

- **Approuvé** la clause de révision automatique du prix du pain en fonction des augmentations constatées (prix coûtant pour le bénéficiaire)
- **Inscrit** les recettes correspondantes au budget 2025 de la CCLO,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice :	38
Nombre de membres présents :	23
Nombres de suffrages exprimés :	32
Pour :	32 Mme Agnès BACHELART, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Jocelyne BRASSEUR, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillain DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Line DUMORTIER, Mme Karine DUTEIL, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre :	
Abstention :	
Date de convocation :	19 juin 2025

Le Président

M. Franck SUPERBI

